

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**Du 26 janvier 2016 - 19H30**

Présents : M.Mme MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, LOBJOIS Corine, CHAPTARD Michel, MEUNIER Thierry, GARRACHON Annie, FERREIRA Raquel, DE JESUS José, EMPSON Valérie, BARBARIN Jérôme, BOUCETTA Mounia, ROSSIGNOL Alexis, LONCHAMBON Jacqueline, ESTIER Pascal, ALVES Laurence.

Absents : M. MAZERON Laurent (procuration à Mme Lobjois), Mme COURTADON Hélène (procuration à M. De Jésus), M. BERTHIER Yannick (procuration à Mme Lonchambon).

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Travaux
- Voirie communale
- Affaires foncières
- Services publics
- Intercommunalité
- PLU
- Questions diverses

Public : 1 personne.

Le compte-rendu de la réunion du 18 décembre 2015 est lu par Mme Isabelle Mège, secrétaire de séance. M. Estier n'est pas d'accord sur la première partie du compte-rendu qui concerne le futur périmètre de l'EPCI. En effet, il estime que le débat n'a pas vraiment eu lieu lors de la réunion de Conseil du 24 novembre 2015. Il aurait souhaité que le débat soit élargi. M. Le Maire répond que les grandes lignes ont été exposées en Conseil du 24 novembre 2015 et que les élus majoritaires s'étaient réunis préalablement afin d'adopter ensemble une position sur le futur périmètre des EPCI. Au cours de ce conseil, M. Estier avait fait lecture d'une lettre précisant la position des élus minoritaires.

Le compte-rendu est approuvé avec 15 voix pour et 4 abstentions : M. Estier et Berthier, Mmes Lonchambon et Alves.

TRAVAUX :**Assainissement :**

Les travaux de la 2^{ème} tranche d'assainissement se poursuivront en 2016 comme prévu dans l'échéancier et concerneront les quartiers Les Cerisiers, Le Chauffier, Tournobert et Chemin des Creux. Ils ont fait l'objet d'une demande de subvention au Conseil Départemental et à l'Agence de l'Eau.

Stade municipal :

Les travaux intégreront la mise en accessibilité (ADAP) de la salle et des tribunes. Une étude de faisabilité a été produite par le Cabinet Mines Architecture. Une demande de subvention a été déposée au titre de la DETR ainsi qu'une demande de subvention exceptionnelle auprès de Mme la Députée Christine Pirès-Beaune. Le projet est amené à être modifié afin de réduire le coût assez important. De ce fait, l'ancien vestiaire pourrait être remis en état afin de devenir la salle du Club de Rugby. Pour les tribunes, des places handicapées seront matérialisées. M. le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer un contrat de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet MINES afin de finaliser le projet. Accord est donné à l'unanimité.

Foyer rural :

Des travaux sont nécessaires au Foyer Rural, suite au dernier passage de la Commission de sécurité, pour la mise en sécurité et l'accessibilité des locaux. Le Cabinet CRISTINA a été engagé pour réaliser cette mission, avec une estimation sommaire de 22 000 € HT.

Le Conseil donne son accord pour signer le contrat de maîtrise d'œuvre et lancer la consultation des entreprises. M. Estier explique qu'il sera nécessaire de missionner le cabinet SOCOTEC pour un contrat de réception des ouvrages et le passage de la commission de sécurité.

Logements Croix-Mallet 2 :

L'OPHIS pourrait programmer la réhabilitation de 12 logements, correspondant à 2 bandes de bâtiments si les collectivités : Manzat Communauté (compétence « logement social ») et la Commune participent au projet et ont la volonté de programmer l'acquisition future de 2 autres bandes. M. le Maire expose la rencontre qu'il a eu avec M. Deshayes (Aubert&Duval) et le président de Manzat Communauté. Pour la cession des 2 autres bandes, il a été convenu par accord verbal entre les parties que le prix d'acquisition serait de 1000€ par logement et de 1€ le m². Manzat Communauté pourrait acquérir les 2 bandes de 6 logements ainsi que le foncier par l'intermédiaire de l'EPF/SMAF.

VOIRIE COMMUNALE :

Les travaux engagés par Manzat Communauté seront de l'ordre de 300 000 € pour les 9 communes de la Communauté dont 37 143 € proposé pour la part de notre Commune qui représente environ 27 km de voirie.

M. Le Maire a demandé que le calcul du montant alloué à chaque commune soit fixé selon plusieurs critères qui devront être adoptés en Conseil communautaire incluant les mètres linéaires, le nombre d'habitants, le montant de la subvention DGF, le montant de la CFE/CVAE et le nombre d'exploitations agricoles afin d'avoir un mode de calcul équitable entre les communes.

Concernant le calcul du linéaire de notre voirie, il est impératif d'actualiser le tableau de voirie communale, le cabinet BISIO propose une prestation à 7 700 € HT. Le Conseil donne son accord pour le devis et la réalisation des cessions par acte notarié.

AFFAIRES FONCIERES :Bâtiment Perol à Comps :

Un acheteur s'est manifesté auprès de l'agence immobilière pour 25 000 €, dont 3 000 € de frais d'agence. Le futur acquéreur souhaiterait prendre possession dès fin avril. Du matériel appartenant à la commune et au Comité des fêtes de Comps devra être déménagé.

Accord est donné pour la signature de la promesse de vente.

Droit de préemption urbain :

Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la propriété cadastrée AM 216 - 496 d'une superficie totale de 541 m² vendue par la Société ERAMET HOLDING ALLIAGES, au profit de M. Julien TIXIER au prix de 18 000 €. Le futur acquéreur s'engage à maintenir une servitude pour l'installation d'une plaque ou une stèle commémorative pour les Luxembourgeois.

SERVICES PUBLICS :La Poste :

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les précédentes délibérations concernant l'ouverture du bureau de Poste des Ancizes-Comps. Après plusieurs réunions et échanges avec les services de La Poste, un consensus a été trouvé pour une ouverture de 24 heures hebdomadaires et un passage en Agence Postale Communale à l'horizon 2020, lorsque des locaux appropriés seront disponibles au sein d'une mairie qui nécessite d'être réhabilitée. Cet accord permet de maintenir une ouverture conséquente du bureau sur la période 2014-2020. Une convention de partenariat doit être officiellement signée entre la Commune et La Poste, sur ces bases. Le Maire donne lecture de cette convention.

Le Maire demande l'autorisation de signer la convention à intervenir. Le Conseil Municipal donne son accord avec 15 voix pour et 4 contre : M. Estier et Berthier, Mmes Lonchambon et Alves.

INTERCOMMUNALITE :**Elargissement du périmètre des communautés :**

Une réunion a eu lieu le 15 janvier 2016 au SMADC des Combrailles qui souhaite un périmètre correspondant à son territoire. Une seconde réunion a eu lieu en sous-préfecture sur la fusion des 2 cantons de St-Eloy Les Mines et St Georges de Mons qui a également été proposée. Il semble au travers de ces rencontres que la préférence soit pour un périmètre correspondant aux cantons de St Georges de Mons et de St Eloy Les Mines.

La décision sera prise par Mme la Préfète fin mars 2016 après un vote de la CDCI (commission départementale de la coopération intercommunale).

Réunion mutualisation :

Une réunion a eu lieu concernant la mutualisation du personnel et du matériel entre communes et communautés qui s'orienterait dans un premier temps vers des achats groupés.

PLU :

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal l'historique de la procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme. Il rappelle que le projet de PLU a été arrêté par délibération du 27 septembre 2013. Suite à cette délibération, le projet de PLU a été transmis aux personnes publiques associées.

Il rappelle que, compte-tenu des avis des personnes publiques associées, la nouvelle équipe municipale a décidé de ne pas poursuivre la procédure et de ne pas soumettre le projet à enquête publique, mais de reprendre les études concernant le projet de PLU, au stade de l'élaboration du PADD, et de l'adapter notamment pour tenir compte des avis, par délibération en date du 30 janvier 2014. Il précise qu'il est nécessaire de compléter la délibération en date du 19 décembre 2014 prescrivant la reprise des études, sur les points suivants :

- L'objectif poursuivi par la commune est de tenir compte des avis des personnes publiques associées, mais également de modifier le projet de territoire pour l'actualiser et de prendre en considération l'évolution réglementaire.

- M. le Maire indique qu'il est nécessaire de reprendre les mêmes modalités de concertation que celles définies en date du 21 novembre 2008, prescrivant la procédure du PLU. Or, dans la délibération en date du 19 décembre 2014 une omission a été commise et il convient donc de la rectifier, et ainsi de redéfinir les modalités de concertation.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Confirme la reprise du projet de révision du POS et l'élaboration du PLU,
- Relance la concertation, selon les modalités prescrites par la délibération du 21 novembre 2008 à savoir :

1. Une réunion publique se tiendra après le débat en Conseil Municipal sur le projet de PADD,

2. Des éléments écrits et graphiques seront insérés dans le Journal Municipal ou feront l'objet de publications particulières, aux fins d'informer le public de l'avancement de la phase d'élaboration. Ces éléments seront également affichés en mairie.

3. Un registre des observations est mis à la disposition du public ; à cet effet, le registre de concertation a d'ores et déjà été rouvert.

Le bilan de la concertation sera établi par délibération du Conseil Municipal au moment de l'arrêt du PLU.

La présente délibération sera affichée en Mairie, transmise à Monsieur le Sous-Préfet du Puy-de-Dôme et publiée dans un journal diffusé dans le département.

QUESTIONS DIVERSES :

- Départ en disponibilité fin janvier de Mme Laetitia Majola, agent d'accueil à la Mairie. Un appel à candidatures a été lancé.

- Planning des réunions du Conseil Municipal en cours d'élaboration.

- Redevance pour l'occupation provisoire du domaine public pour les chantiers de travaux ERDF : accord à l'unanimité pour l'instituer.

- EPF – SMAF : Accord pour l'adhésion des communes de Verneugheol (PDD), Chamalières-sur-Loire (Haute-Loire), Bonneval (Haute-Loire), Le Breuil (Allier), Jaligny Sur Besbre (Allier), Saint Flour (Cantal) et la communauté de communes du Livradois Porte D'Auvergne (PDD), composée des communes de Grandrif, Marsac en Livradois, Saint Just et Saint Martin des Olmes.
- Invitation de La Maison de la Solidarité en Combrailles pour une manifestation en aide à l'association « Juste pour un sourire » le samedi 06 février 2016 à 11h00 à la salle de Comps.
- Motion déposée par le syndicat CGT des Aciéries Aubert et Duval pour les augmentations de salaire, problèmes du service paie et autres points.
- Conseil Départemental : Courrier du Président M. Gouttebel concernant le mouvement de grève initié par le syndicat des sapeurs-pompiers du Département.
- Vœux adressés à la commune par le Président du Conseil Départemental, Mme la Préfète, M. le Sous-Préfet...
- Remerciements de l'association Foyer Rural pour la subvention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.